



Légalité des casino en ligne héberger a l'étranger

Par birb

Bonjour, en me renseignant sur la possibilité ou non d'ouvrir un casino en ligne j'ai découvert que ceux-ci était interdit en france a part certain exception (interdiction incluant par exemple les machines a sous ou les roulettes) je me posait la question suivante. Si je dit Casino en ligne est héberger a l'étranger, que les payement qui vienne de france ne sont pas accepter etc, en gros que le site n'est pas destiné au joueurs français est il légal pour moi d'ouvrir un tel site ? La réponse est probablement négative mais si vous pouviez m'aidez a m'en assurant en me dirigeant vers des décision de justice ou des texte pouvant m'éclairer j'en serait fort ravis.

Merci d'avance